

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1055

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

10 octobre 1991 - n° 1055
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Le contrat de législature

Si DP revient aujourd'hui sur le débat instauré à l'occasion des élections fédérales de 1967, c'est que nous avons pris conscience combien en six législatures les données politiques étaient restées les mêmes.

Le programme que nous avons esquissé alors comprenait deux volets.

Le premier concernait la réforme des finances fédérales. Nous préconisions, c'était à l'époque assez inédit, l'introduction de la TVA et l'abandon aux cantons de l'impôt fédéral direct. Mais, puisque le dossier est toujours ouvert, nous soulignons que cette réforme impliquait une imposition uniforme des personnes morales et des accords de force obligatoires déterminant des seuils d'imposition intercantonaux pour les revenus élevés.

L'autre volet concernait l'Europe. Dès que le rapprochement ou l'adhésion étaient admis, les problèmes que nous connaissons, concernant notamment l'adaptation de l'agriculture, la nécessité de travailler à des prix européens étaient du même coup posés.

C'était il y a six législatures !

Qui veut faire quoi et avec qui ? Le contrat de législature redevient sujet d'actualité. Les partis gouvernementaux ont décidé de se rencontrer pour en discuter au lendemain des élections fédérales, avant la mise en place du Conseil fédéral, et aussi, il faut le préciser, en ayant connaissance de l'issue heureuse ou malheureuse des négociations sur l'Espace économique européen.

Domaine public peut faire valoir quelques références pour aborder cette question. En 1967, nous avons mené une campagne vigoureuse sur ce thème. Elle ne recouvrait pas seulement le débat classique dans la gauche socialiste sur la participation. Mais l'objectif était, déjà, européen. DP était persuadé que la Grande-Bretagne lâcherait l'AELE et que la France gaulliste ne s'obstinerait plus à exercer son droit de veto pour bloquer l'adhésion d'« Albion » à la Communauté. Nous pensions que la Suisse devait se préparer à cette éventualité. C'était la base de ce que nous considérions comme un programme minimum.

Mais la politique suisse ne prit pas cette direction. On sait que dans les années septante, à la suite d'un débat qui prit des dimensions nationales, il fut décidé que le Conseil fédéral préparerait au début de chaque législature un programme gouvernemental dont la mise en œuvre pourrait être contrôlée par le Parlement. Ce n'est pas un outil inutile certes, mais sa

portée politique est faible. Ce document est préparé avant les élections par la Chancellerie avec la collaboration de l'administration qui à cette occasion nettoie ses tiroirs à dossiers. L'idée initiale s'est donc embourbée. Aujourd'hui le contrat de législature refait surface. Est-ce que l'histoire suisse bégaie ?

En 1991

Cette fois, la Communauté européenne est au premier plan. Les milieux économiques se sont convertis, eux qui, dans les années soixante, étaient hostiles à la Communauté et qui trouvaient leur porte-parole dans le conseiller fédéral Schaffner habillant son hostilité européenne de scepticisme averti, que l'histoire a démenti.

La classe politique, elle, n'a pas encore aujourd'hui de ligne claire. Mais elle sait une chose que pourtant elle n'avoue guère. Le rapprochement ou l'adhésion à la Communauté exigera des concessions qui font sauter les traditionnels combats gauche - droite. Les PME du marché intérieur et l'agriculture, clients traditionnels de la droite, auront à faire de considérables efforts d'adaptation, la gauche devra accepter la forte augmentation des impôts indirects, etc.

Or au moment où la classe politique découvre ses responsabilités, elle se révèle aussi partisane, rassurante, po-

AG

suite page 2